



COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2011

Présents : MARIN Bernard, GRAS Bernard, PADAY Bernard, BORNENS Patrick, GUIGUE Jean-Marc, DUCLOZ Michel, GIRARD Serge, ANDRE Hervé, RIMBAUT Françoise, SENET Odile,

Absent excusé : BONELLI Rémy.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de Gestion 2010 du Percepteur,
- Vote de Compte Administratif 2010,
- Vote du Budget Primitif 2011,
- Vote des taux d'imposition 2011,
- Aménagement du Chef-lieu – Demandes de subvention
- Assainissement du Bâtiment Mairie,
- Urbanisme,
- Questions diverses.

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 DU PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion dressé par Monsieur PONCET, Percepteur, pour l'exercice 2010 en concordance complète avec le Compte Administratif de la Commune établi par Monsieur Le Maire et présenté sous la présidence de Monsieur GRAS Bernard, Premier Adjoint.

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE

- Section de fonctionnement :

. Dépenses.....	184 025.69 €
. Recettes.....	272 970.58 €

- Section d'investissement :

. Dépenses.....	179 521.06 €
. Recettes.....	136 194.16 €

- Résultat de clôture :

. Fonctionnement.....	88 944.89 €
. Investissement.....	- 43 326.90 €

III - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- section de fonctionnement.....	331 764.00 €
- section d'investissement.....	204 120,00 €

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 s'élevant à quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-neuf centimes (88 944.89 €) est affecté ainsi qu'il suit au budget de l'exercice 2011 :

- investissement au compte 1068.....	80 000 €
- fonctionnement au compte 002.....	8 945 €

Les opérations d'investissement concernent :

1° - Voirie communale.....	46 500,00 €
2° - Salle Gilbert Clerc-Renaud.....	1 500,00 €
4° - Aménagement d'un sentier piétonnier Chemin de Champ Bardin.....	2 000,00 €
5° - Modification du POS en PLU.....	10 000.00 €
6° - Eglise : réfection du clocher et travaux de drainage du terrain.....	30 000.00 €
7° - Mise aux normes Défense incendie.....	40 000.00 €
8° - Mise aux normes accès Mairie aux personnes à mobilité réduite.....	13 500.00 €
9° - Sécurisation et aménagement du Chef-lieu.....	2 000.00 €

Pour plus de précisions sur les travaux à réaliser en 2011, se reporter au compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 janvier dernier (paragraphes II et III).

Les travaux de sécurisation et d'aménagement du Chef-lieu seraient réalisés en 2012. La Commune étudie la possibilité de faire entreprendre, dans le même temps, l'enfouissement des réseaux électriques. Des premiers contacts ont été pris avec le S.D.E.S. (Syndicat Départemental d'Energie de Savoie) pour la réalisation de cette opération. Ce Syndicat pourrait allouer à la Commune une subvention de 70 % du coût HT de l'opération. Une étude plus approfondie sera réalisée pour chiffrer les coûts et étudier le plan de financement.

IV - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2011. Ils sont votés comme suit :

▪ Taxe d'habitation.....	11.89 %
▪ Taxe foncière (bâti).....	13.91 %
▪ Taxe foncière (non bâti).....	48.52 %
▪ Cotisation foncière des entreprises.....	19.05 %

Compte tenu des bases notifiées, le produit attendu pour 2011 s'élève à..... 144 159.00 €.

V – AMENAGEMENT MISE EN SECURITE DU CHEF-LIEU

Monsieur Le Maire :

- rappelle à l'assemblée que lors de la précédente réunion du Conseil municipal, le projet d'aménagement et de mise en sécurité du Chef-lieu avait été abordé,

- lui fait part des contacts pris avec une représentante du Conseil Général de la Savoie pour l'orienter dans la réalisation du projet et l'informer sur les subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre pour l'aider à financer ce projet.

Il demande ensuite à Monsieur Bernard PADAY, Adjoint délégué aux Travaux, économiste de la construction de profession, de soumettre à l'assemblée l'étude réalisée pour cet aménagement.

Monsieur Bernard PADAY présente une étude chiffrée décomposée en trois phases :

1- Mise en sécurité de la VC n° 4 dite Route de Grésy, en limite de la parcelle A 436, par la réalisation d'un trottoir côté Cimetière et réalisation d'un muret de soutènement en façades Nord de l'Eglise engendré par le déplacement de la voirie, pour un montant prévisionnel de travaux de 41 700.00 € HT + 3 550.00 € HT de maîtrise d'œuvre.

2- Mise en sécurité de la VC n° 4 dite Route de Grésy, de la parcelle A 436 jusqu'à la parcelle A 411 soit 205 ml, par la réalisation d'un trottoir côté Nord de la voirie et le déplacement de celle-ci au droit de la parcelle A 412, pour un montant prévisionnel de travaux de 59 400.00 € HT + 5 052.00 € ht de maîtrise d'œuvre,

3 - Réalisation d'un muret de soutènement de longueur prévisionnelle des 24 mètres linéaire en limite de voirie et de la parcelle A 431 en façade est de l'Eglise pour un montant prévisionnel de travaux de 22 150.00 € + 1 885.00 € HT de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'abandonner, dans l'immédiat, le projet de construction d'un muret de soutènement aux abords de la parcelle A 431 ; un talutage et une mise en pelouse seront pour l'instant effectués par les employés intercommunaux,

- demande que les phases 1 et 2 soient réunies en un seul projet auquel sera rajouté la réfection en enrobé de la chaussée correspondant au projet, afin de pouvoir déposer une demande de subvention à la DETR dans le cadre des aménagements de sécurité,

- demande qu'une étude sur l'enfouissement des réseaux secs soit lancée afin d'avoir une estimation du coût des travaux et des financements possibles. Au vu des conclusions de cette étude, le Conseil Municipal se réunira à nouveau pour, si le budget communal le permet, lancer les travaux correspondants qui devront être effectués préalablement à la réalisation du projet de sécurisation.

VI - ASSAINISSEMENT DU BATIMENT MAIRIE

La fosse sceptique en place actuellement pour le Bâtiment Mairie est d'une capacité insuffisante pour desservir les deux appartements, la Mairie et le bungalow des employés communaux. A la demande de la Commune, la C.C.C.A., étudie donc la possibilité de raccorder le bâtiment Mairie au système d'assainissement collectif du Chef-lieu (partie ouest) en se « repiquant » sur la canalisation située au niveau de l'Eglise. 60 mètres de réseau diamètre 125 serait donc à tirer . Dans l'hypothèse où se projet serait réalisable, les propriétaires de la parcelle A 1228 seraient contraints de raccorder leur habitation à cette canalisation.

Ces travaux pourraient être réalisés par la CCCA en 2011.

V – URBANISME

A - DECLARATION PREALABLE :

- n ° DP 073.158.11 C 5001 : M. CANET André, Chemin du Champ de la Vigne, parcelle A 250, pour réfection de toiture et pose de vélux,

- n ° DP 073.158.11 C 5002 : M. COUDRAY François, Chemin de Pré Dian, parcelle A 1906, pour création d'un bureau et d'un local de stockage,

B – DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

- n° PC 073.158.11 C 1001 : M. et Mme FINNAZ-MORLET David, Route de Maclin, parcelle A 782 (lot B) pour construction d'une maison d'habitation,

- n° PC 073.158.11 C 1002 : M. SCOZZARO Raphaël et Melle POTHIN Alexandrine, Route de Maclin, parcelle A 782 (lot A) pour construction d'une maison d'habitation

C – DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME :

- opérationnel :

. n° CUB 073 158 C 2007 : Mme POLIDORI Marie-Thérèse, Route de Grésy, parcelles A 421 et 422, en vue de la réhabilitation et de la transformation d'une grange en habitation.

- de simple information :

. n° CUa 073 158 11 C 2003 : Maître Claude GIROUD, Notaire, parcelle A 290, Les Marais,

. n° CUa 073 158 11 C 2004 : Maître Claude GIROUD, Notaire, parcelles 1488, A 456, A 1227 et A 451, Le Chef-lieu,

. n° CUa 073 158 11 C 2005 : Maître Daniel BRUNEL, Notaire, parcelles A 47 et 48, Route de Saint-Ours,

. n° CUa 073 158 11 C 2006 : Maître Claude GIROUD, Notaire, parcelles A 586, Le Chatenet.

VI -QUESTIONS DIVERSES

MISE EN PLACE D'UNE BOITE AUX LETTRES « MAIRIE »

Une demande sera faite à la Poste pour l'installation d'une boîte aux lettres destinées à recevoir le courrier de la Mairie. Cette boîte pourrait être rajoutée sur le bloc existant à gauche de la Mairie.

Fait à MOGNARD, le 19 avril 2011

B. MARIN
Maire de MOGNARD

